



Commissions 2012 retirées de mon salaire d'août 2013

Par **Carrito**, le **27/08/2013** à **20:36**

Bonjour,

Mon employeur m'a versé mon salaire du mois d'août en début de ce mois. Aujourd'hui il m'envoie un email pour réajuster ce même salaire en y retirant 240 euros qui correspondent à des commissions perçues sur mes salaires de novembre et décembre 2012. Est-ce légal, étant donné que comptablement l'année 2012 a été bouclée et que l'on me retire cette somme sur 2013?

Cela est dû à un client qui ne renouvelle pas son contrat avec nous pour décembre 2013 et comme ils ne s'en sont aperçus que maintenant et veulent donc me retirer ce dont j'ai bénéficié en 2012.

Merci de me dire si cela est légal.

Bien cordialement,

Par **moisse**, le **28/08/2013** à **10:49**

Bonjour,

C'est hélas parfaitement légal, la prescription n'est pas acquise et l'employeur est en droit de répéter l'indu versé à tort.

Si vous pensez que les dettes et autres erreurs se soldent avec la clôture des exercices comptables vous commettez une erreur que vous confirmeront tous les emprunteurs en long terme.